

**Le site www.ameli.fr lauréat des Trophées des Acteurs de l'Economie Numérique
dans la catégorie « services publics » :
la stratégie digitale de l'Assurance Maladie récompensée**

La quatrième édition des ACSEL du Numérique, organisée par l'Association de l'économie numérique, a récompensé le site www.ameli.fr et la stratégie digitale de l'Assurance Maladie, dans la catégorie « Services publics ».

Ce prix, attribué en 2011 au site monservicepublic.fr et en 2010 à l'INA, reconnaît ainsi le dynamisme et la qualité de la stratégie digitale de l'Assurance Maladie, notamment au travers de son site Internet www.ameli.fr, du compte Assuré et de son site mobile.

Cette stratégie digitale s'inscrit pleinement dans l'**approche multicanale globale** de l'Assurance Maladie pour assurer une synergie entre services dématérialisés et services proposés par les caisses d'Assurance Maladie.

En mars 2013, le site www.ameli.fr a enregistré plus de **9,3 millions de visites**, le site www.ameli-direct.fr pour rechercher et choisir un professionnel de santé plus de **485 000 visites** et enfin www.ameli-sante.fr, le site d'information santé de l'Assurance Maladie, près de **440 000 visites**.

Depuis plusieurs années, l'Assurance Maladie développe ses services en ligne à destination de ses 50 millions de bénéficiaires, des professionnels de santé et des employeurs pour simplifier leurs démarches et faciliter leurs échanges avec l'Assurance Maladie :

- Au 31 mars 2013, **près de 11,5 millions d'assurés disposaient d'un compte personnalisé** sur ameli.fr contre 8,3 millions à fin 2011. Chaque mois, celui-ci enregistre 9,7 millions de connexions.
Les fonctionnalités proposées sur le compte Assuré s'enrichissent progressivement : messagerie intégrée, téléchargement d'attestations, commande en ligne de carte européenne d'Assurance Maladie, déclaration de perte ou de vol de carte Vitale...
Au dernier trimestre 2012, **une version mobile du compte Assuré** a été développée pour favoriser son accessibilité. En ce mois d'avril 2013, **une application pour smartphone** est proposée.
Et, dès fin 2013, **des bornes multiservices** seront implantées dans les accueils et en façade des caisses d'Assurance Maladie.
- Les téléservices à destination des professionnels de santé se développent également : **le portail dédié Espace Pro a enregistré plus de 3 millions de connexions** pour 180 000 utilisateurs distincts en mars 2013. Les téléservices proposés aux professionnels de santé se multiplient pour accompagner et favoriser la modernisation de la pratique professionnelle : facturation en ligne, prescription électronique, déclaration en ligne de médecin traitant, avis d'arrêt de travail dématérialisé, historique des remboursements, consultation et saisie des indicateurs de performance...

Contacts presse :

Nadège Hariti : 01 72 60 11 19 / nadege.hariti@cnamts.fr
Amélie Ghersinick : 01 72 60 18 29 / amelie.ghersinick@cnamts.fr